



**FACULTÉ DE SANTÉ**  
UNIVERSITÉ D'ANGERS



**FACULTÉ DE SANTÉ**



**Département Maïeutique**

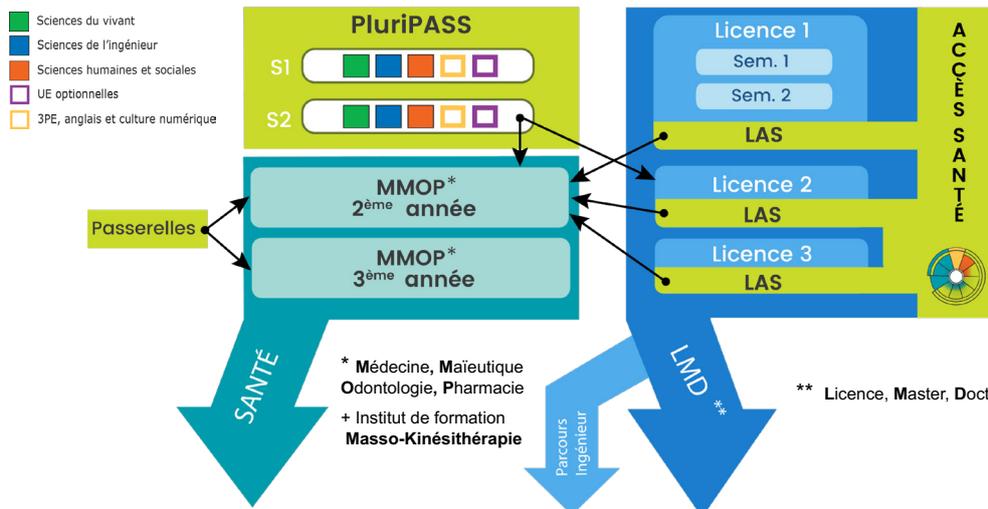
**FORMATION**

**Sages-femmes : un des professionnels de soins primaires en périnatalité et en santé de la femme.**

En 2023, 57% des 24 354 sages-femmes exercent en secteur hospitalier, 35% en secteur libéral, 8% sont autres salariés. La profession est ouverte aux femmes comme aux hommes. La formation de sages-femmes est une des 5 formations en santé accessibles à l'issue de PluriPASS et LAS (Licence

Préparation en 6 ans au diplôme d'état de sages-femmes :

- Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (licence)
- Diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques (grade master)
- Une 6<sup>ème</sup> année depuis septembre 2023



## FORMATION PROFESSIONNALISANTE AVEC DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Acquérir des connaissances théoriques rapides non exhaustives en licence
- Mutualiser des enseignements avec les étudiants en médecine et en pharmacie
- Renforcer la professionnalisation en master
- Développer des compétences professionnelles et transversales indispensables à l'exercice de la profession de sage-femme

## FORMATION EN ALTERNANCE

- Alternance de périodes de cours et de stage
- Montée en charge des périodes de stages au cours du cursus
  - L2 15 semaines (nouvelle réforme)
  - L3 24 semaines (ancienne réforme)
  - M1 27 semaines (ancienne réforme)
  - M2 27 semaines (ancienne réforme)
  - 6<sup>ème</sup> année en 2028 en cours délaboration

L'étudiant aborde les différents modes d'exercice de la profession en milieu hospitalier et extrahospitalier

## DOUBLE PARCOURS POSSIBLE

- Biologie de la santé
- Validation d'un M1 recherche lors de l'obtention du diplôme d'État de sage-femme : Master 1 Biologie de la santé

## INSERTION PROFESSIONNELLE

- Numérus Apertus : 30 étudiants
- Taux de réussite au diplôme : 93% en juin 2024
- Perspectives professionnelles
  - Contrats à durée déterminée successifs avant la stagjérisation
  - Développement de l'activité ambulatoire : 30% de sages-femmes auront un exercice libéral d'ici 2030
  - D'ici 2050, +1% d'hospitaliers et +70% de libéraux

## AUTRES ACTIVITÉS POSSIBLES

- Nombreux DIU dans le cadre de la formation complémentaire : (Échographie, tabacologie, Gynécologie...)
- Management
- Enseignement
- Coordination de réseaux
- Recherche

## CONTACTS

**Directrice de l'école de sages-femmes :**  
Mme Emilie HERVE ANDRE  
tél : 02 41 73 59 83

### Sécrétariat :

M<sup>me</sup> Laurence SADI - Tél : 02 41 73 59 79  
M<sup>me</sup> Séverine PATY - Tél : 02 41 73 58 30  
courriel : [esf@chu-angers.fr](mailto:esf@chu-angers.fr)

**Horaires :** 8h00-12h00 et 13h00-17h00

**Adresse :** Département de maïeutique - Faculté de Santé  
28 rue Amsler 49000 Angers